

## COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du vendredi 5 novembre 2021

Nombre de membres  
du conseil municipal :  
en exercice : **15**  
présents : **12**  
votants : **15**

L'an deux mil vingt et un  
le cinq novembre à dix-neuf heures et quinze minutes  
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues  
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 28 octobre 2021

**Présents** : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie et M MARION Bertrand.

**Excusés** : Mme BALAVOINE Claudia (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia), M FONCLAUD Dimitri (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie) et M MARUEJOULS Pascal (1 pouvoir à M GONNON Samuel).

**Secrétaire de séance** : M MARION Bertrand.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 17 septembre 2021, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Financement de l'achat du tracteur**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a voté l'achat d'un tracteur et de ses accessoires sur le budget 2021 et a inscrit un prêt pour le financer d'un montant de 105.000 euros. Monsieur l'adjoint aux finances a consulté trois banques différentes, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel. Après étude, il s'avère que c'est le Crédit Mutuel le mieux placé.

Il propose un prêt à moyen terme de 105.000 euros sur 9 ans à un taux fixe de 0,55 %. Les mensualités trimestrielles constantes en capital et intérêts sont de 2.991,45 euros. Les frais de dossier s'élèvent à 105 euros. Cette proposition est valable jusqu'au 30 novembre 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir la proposition du Crédit Mutuel décrite ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

#### **Décision modificative N° 1**

Monsieur le Maire expose que les cotisations patronales URSSAF ont augmenté de 2.394,01 euros suite à la modification du plafond au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Afin de compenser cette dépense imprévue au budget, il propose de procéder à un virement de crédit de 2.400,00 euros de l'article 22 dépenses imprévues de fonctionnement vers l'article 6534.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	2.400,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>2.400,00 €</b>	
D 6534 : Cotisations sociales participation patronale élus		2.400,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>2.400,00 €</b>

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de décision modificative numéro 1.

### **Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2022, avant l'adoption du budget primitif est subordonné à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du BP, pendant la période précédant l'adoption du BP 2022.

### **Acceptation des amendes de police**

Conformément aux dispositions de l'article R.2334-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation citée en objet lors de sa séance du 8 octobre 2021. Le montant de la répartition du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière est de 911 euros pour la mise en sens unique et la sécurisation du chemin des Pierres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ladite subvention et confirme que la commune a procédé à l'achat des panneaux de signalisation routière.

### **Tarif des encarts publicitaires sur le bulletin intercommunal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous participerons au bulletin intercommunal et comme chaque année, les artisans, commerçants et entreprises de la région seront sollicités pour faire paraître un encart publicitaire dans les pages consacrées à la commune.

Il propose à l'assemblée de conserver les tarifs de l'an passé pour l'année 2021 à savoir :

- |                   |       |
|-------------------|-------|
| • 1/16ème de page | 50 €  |
| • 1/8ème de page  | 90 €  |
| • 1/4 de page     | 145 € |
| • 1/2 page        | 190 € |
| • 1 page          | 350 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

### **Tarif des emplacements pour le marché de Noël du 4 décembre 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à madame Sandrine JORLAND qui explique au conseil municipal que la commission animation organise un marché de l'Avent le samedi 4 décembre en collaboration avec le Sou des écoles.

Il est proposé que les exposants qui souhaitent un emplacement ce jour-là sur la place Sophie Poncet s'acquittent de la somme de 5 euros pour un emplacement de deux mètres et de 7 euros pour 5 mètres.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

### **Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) 2022**

Monsieur le maire rappelle que depuis 2002 la commune est liée à la SPA de Lyon et du Sud Est, par une convention de fourrière. Cette convention stipule notamment qu'en contrepartie des services rendus la Commune verse une redevance annuelle par habitant.

Pour l'année 2022 et 2023, la SPA propose un montant forfaitaire de 0,80 euros par an et par habitant comprenant notamment la capture des animaux errants sur la voie publique et leur transport en fourrière. Le tarif reste identique à l'an passé.

Il est demandé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet le 1er janvier 2022 pour une durée de deux ans.

### **Désignation et rémunération de l'agent recenseur de la population**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population de Belmont d'Azergues débutera le 20 janvier 2022 et se terminera le 19 février 2022.

Selon la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement sont confiées par la loi à la Commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire.

Le Maire se charge du recrutement par arrêté municipal et de la gestion de l'agent recenseur. Il propose à l'assemblée la candidature de madame Patricia DUCEAU. Le mode de rémunération de l'agent recenseur est fixé par délibération. Le montant peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la Commune à préparer et à réaliser l'enquête de recensement et décide de nommer par arrêté madame Patricia DUCEAU comme agent recenseur. Elle percevra une rémunération pour un montant forfaitaire correspondant à la dotation de l'Etat.

### **Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2020**

Monsieur le Maire présente le rapport du SIEVA qui regroupe 22 communes et 43.322 habitants. La collectivité prend en charge l'application du règlement du service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements et l'entretien et le renouvellement des ouvrages.

L'eau vient des puits de captage de la nappe alluviale de la Saône à Quincieux. L'eau subit un traitement d'élimination du fer, du manganèse et une chloration avant d'aller dans les différents réservoirs.

La longueur du réseau est de 557 kilomètres et on compte 11 réservoirs soit 11.500 m3 d'eau.

Les tarifs sont stables depuis 2019 et le prix au m3 reste inchangé soit 2,48 € par m3 pour une consommation moyenne annuelle de 120 m3.

La qualité de l'eau est bonne, sur 88 prélèvements effectués, 100% sont conformes.

Le renouvellement du réseau permet de limiter les pertes d'eau et d'assurer un rendement de 86%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté pour l'année 2020.

### **Questions diverses**

#### Travaux :

#### \*Extension de l'école

Le permis de construire a été accordé le 13 octobre 2021. L'étude géotechnique c'est-à-dire l'étude du sol a débuté ce matin pour un coût estimé entre 1.500 et 2.500 €. Il faudra prévoir également un puis perdu pour évacuer les eaux pluviales. Le cahier des charges doit être finalisé le 15 novembre, ensuite la consultation des entreprises pourra être lancée. Les marchés devraient être attribués en janvier et les travaux commenceraient en février/mars 2022 pour se terminer en octobre/novembre 2022.

#### \*Accessibilité des bâtiments communaux

Les travaux concernant la mairie sont prévus semaine 47 et porteront sur les escaliers et les toilettes publiques.

#### \*Vidéoprotection

L'installation du système et des caméras par la société Eiffage se fera à partir du 2 novembre pendant une quinzaine de jours.

La demande de subvention à la Région a été validée mais compte tenu des prochaines élections, la confirmation avec le montant exact ne sera notifiée qu'en décembre voire en janvier.

### Conseil d'école du 18 octobre

Madame la directrice a rappelé le rôle et les attributions du conseil d'école puis elle abordé les élections des parents délégués qui se sont déroulés par correspondance avec un taux de participation de 61,4%.

Le règlement intérieur de l'école a ensuite été validé.

Le bilan de la rentrée fait état de 5 enseignantes dont une nouvelle et 85 élèves répartis comme suit :

2 classes de 20 PS.MS.GS, 22 CP.CE1 et 22 CE2.CM1.CM2 = 84 élèves et un supplémentaire arrivera en janvier.

Un point sur le nouveau protocole sanitaire dans le Rhône a été fait. S'il y a trois cas positifs, la classe doit fermer.

Les évaluations nationales des CP et des CE1 ont eu lieu et les résultats sont bons voire très bons en français et en mathématiques.

Des aides pour les élèves en difficultés vont se mettre en place en décloisonnant les classes l'après-midi deux fois par semaine. Des aides pédagogiques adaptées pourront s'organiser à la mi-journée. La commune subventionne chaque année le RASED à hauteur de 250 euros.

Dans le cadre du plan numérique, l'école a obtenu une subvention pour acheter un nouvel ordinateur et dix tablettes.

Dans les projets de l'année, un intervenant musical financé par la commune a commencé et au 2<sup>ème</sup> trimestre un projet de littérature est prévu.

Le solde de la coopérative scolaire est positif de 3.197 euros.

La climatisation du hall de l'école a été réalisée et satisfait tout le monde.

Un point budget est présenté et on notera l'extension de l'école en 2022 et la mise en place d'un conseil municipal d'enfants.

Depuis septembre les services périscolaires ont été repris en régie directe par la commune qui gère les inscriptions et la facturation de la cantine et de la garderie. Les problèmes avec le logiciel ne sont toujours pas résolus et occasionnent des retards pour l'envoi des factures.

Le spectacle de Noël de l'école est programmé le mardi 14 décembre.

### Modification n° 2 du PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur la procédure de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour une durée de 25 jours du 19 novembre 2021 à 10 heures au 13 décembre 2021 à 18 heures.

La modification vise à la possibilité sous certaines conditions d'aménager, d'agrandir et de créer des annexes ainsi que des piscines pour les habitations existantes situées en zone A et N et de changer d'affectation certains bâtiments en zone A.

Pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée pourra consulter le dossier à la mairie de Belmont d'Azergues en version papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête relié, côté et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Belmont d'Azergues aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jean-Loup Bachet désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Belmont d'Azergues le vendredi 19 novembre de 10 heures à 12 heures, le vendredi 26 novembre de 16 heures à 18 heures et le lundi 13 décembre de 16 heures à 18 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Belmont d'Azergues,
- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Belmont d'Azergues 41 rue du château 69380
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [Urbanisme.belmontdazergues@gmail.com](mailto:Urbanisme.belmontdazergues@gmail.com)

L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la mairie et le dossier mis en ligne. Un courrier d'information a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au maire son rapport et ses conclusions motivées qui seront soumis à délibération lors du prochain conseil municipal.

### **Comptes-rendus des commissions et syndicats**

#### Commission animation

Madame Sandrine Jorland revient sur le marché de l'Avent et l'illumination du sapin le 4 décembre prochain ainsi que sur la décoration du village du 27 novembre. Il est prévu de faire un maximum de publicités.

La randonnée pédestre est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2022.

#### Commission communication

Madame Nathalie Couturier confirme que le bulletin intercommunal est en phase d'impression pour une sortie officielle le 16 décembre à Saint Jean des Vignes.

#### Association gérontologique

Monsieur Jean-Luc Tricot, madame Laëtitia Soulier et monsieur Dejan Stamenkovic ont assisté à l'assemblée générale du 14 octobre qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020 à cause du confinement. Une session « entretien mémoire » est à prévoir à Morancé et à Lozanne sur le premier semestre. Une session « remue-méninges » est demandée sur Charnay au deuxième semestre. Il serait nécessaire d'améliorer la communication sur les activités proposées.

Le prochain conseil d'administration est prévu le 30 novembre.

#### Commission culture et patrimoine de la CCBPD

Monsieur Jérôme Lebeau a assisté à la réunion du 12 octobre où il a été rappelé que notre territoire a obtenu le label « pays d'art et d'histoire » pour dix ans. Ce serait bien de le faire savoir. Il a été question de mutualiser les bibliothèques et les intervenants musique pour harmoniser l'ensemble et partager les frais sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

La CCBPD a demandé à chaque commune d'établir un bilan de toutes les manifestations organisées et monsieur Jérôme Lebeau l'a fait pour Belmont.

#### Commission voirie de la CCBPD

Monsieur Samuel Gonnon a invité la commission voirie à participer à une réunion avec le Département, la CCBPD et monsieur le Maire le mercredi 10 novembre à 14 heures pour l'aménagement du chemin du Beaujolais. Les chiffrages seront à valider. Il faudra choisir entre un enrobé traditionnel ou un enrobé végétal français à base d'arbres qui est invisible à l'œil nu, plus onéreux et encore en phase d'essai. Monsieur Gonnon demande l'avis des conseillers qui choisissent le végétal pour le chemin du Beaujolais.

#### Commission sociale de la CCBPD

Plateforme d'entraide : un dossier de demande de prise en charge financière partielle d'une animatrice Bip Bop pendant un an a été envoyé à la conférence des financiers du Département.

#### Dates importantes à retenir

Monsieur le Maire demandent aux élus de noter sur leur agenda les dates suivantes afin qu'ils puissent être disponibles :

Vendredi 14 janvier 2022 : vœux de la municipalité à 19 heures

Samedi 22 janvier 2022 : journée de l'amitié

Dimanches 10 et 24 avril 2022 : élections présidentielles

Dimanches 12 et 19 juin 2022 : élections législatives

### Défibrillateur

Madame Audrey Boisseau demande si un défibrillateur pourrait être installé sur le site des Varennes. Monsieur le Maire répond que la commune en a installé déjà deux au village et un troisième va être posé à l'église, comme le demande la nouvelle réglementation, sur un mur extérieur. Il a peur que si on en pose un aux Varennes, il disparaisse rapidement !

Le dernier conseil municipal de l'année aura lieu le vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints le jeudi 2 décembre 2021 à 19 heures.

La séance est levée à 20 heures 50.